



# **RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN HAÏTI**

**Octobre - Décembre 2024**



### Points saillants

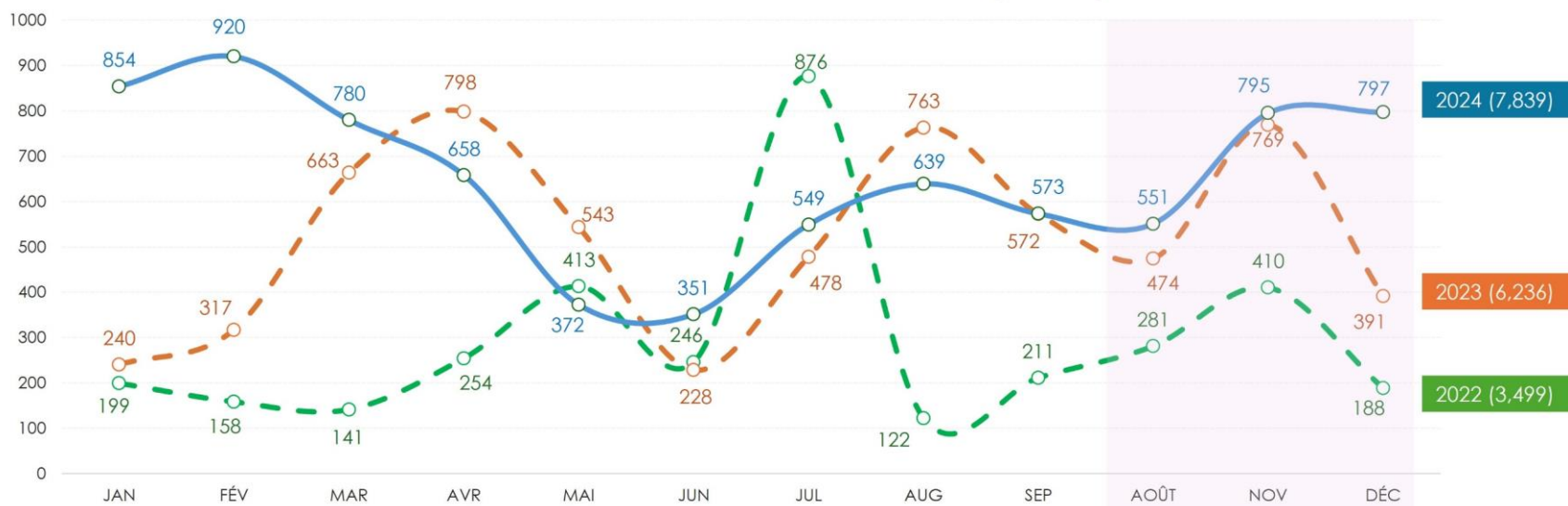
- 1.732 personnes ont été tuées et 411 blessées dans le cadre de la violence des gangs et des groupes d'autodéfense, ainsi que des opérations de la police. Cela porte le total de personnes tuées à 5.626 et blessées à 2.213 en 2024.
- 431 personnes ont été enlevées, soit plus de 1.494 pour l'année 2024.
- 86 exécutions extrajudiciaires sommaires ou arbitraires ont été commises par des responsables de l'application des lois (80 par la Police Nationale d'Haïti et six par le Commissaire du Gouvernement de Miragoâne). Parmi les victimes figurent deux enfants. Au total, depuis le début de l'année, au moins 281 ont été exécutées par la police et 42 par le Commissaire du Gouvernement de Miragoâne.
- La violence exercée par des groupes d'autodéfense et des membres de la population est devenue une source importante d'abus des droits de l'homme avec 268 personnes tuées, soit 13% de l'ensemble des personnes tuées au cours du trimestre.
- 21 détenus sont décédés, soit 186 pour l'année 2024.
- Plusieurs acteurs locaux ont continué d'alerter sur l'augmentation de la traite d'enfants et de leur exploitation par les gangs.
- Plusieurs nominations à des postes clés ont eu lieu dans le système judiciaire, dont le ministre de la Justice et de la Sécurité publique ; les membres du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, et le Protecteur du citoyen.

### Recommandations

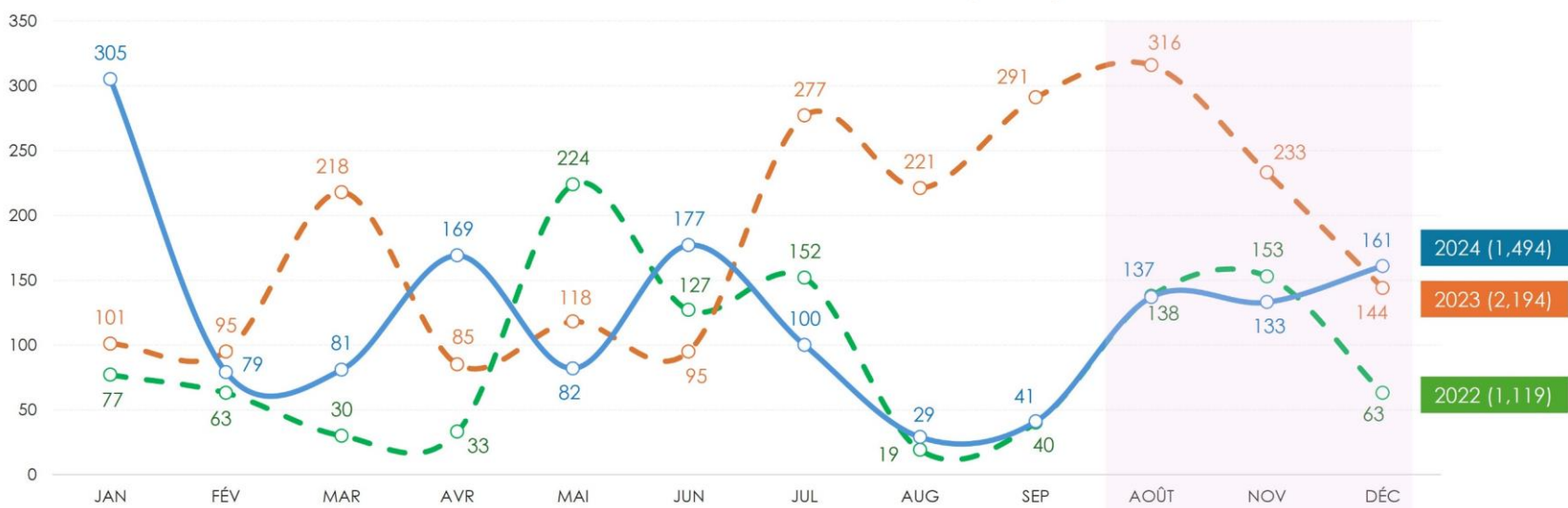
- **À la communauté internationale :** maintenir Haïti sur l'agenda international et accélérer le déploiement complet de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS), conformément aux normes et standards en matière de droits de l'homme, telle que prévue par la résolution 2699 (2023) du Conseil de sécurité des Nations unies.
- **Aux États de la région :** renforcer et augmenter le nombre des inspections des cargaisons à destination d'Haïti sur leur territoire, y compris dans les ports maritimes et les aéroports, conformément aux résolutions 2653 (2022) et 2752 (2024) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui impose un embargo sur les armes.
- **Au gouvernement haïtien :** établir par décret l'installation des pôles judiciaires spécialisés pour lutter contre les crimes de masse, y compris les violences sexuelles, et les crimes financiers.
- **Au gouvernement haïtien :** avec le soutien de la communauté internationale, accélérer la mise en œuvre effective du processus de *vetting* au sein de la police et traduire en justice les policiers accusés d'être impliqués dans des violations graves des droits de l'homme.
- **Au gouvernement haïtien :** avec le soutien de la communauté internationale, mettre en place un programme de réhabilitation et de réinsertion des mineurs impliqués dans les gangs.



## Personnes tuées et blessées de 2022 à 2024 (17.574)



## Personnes enlevées entre 2022 et 2024 (4.807)





## I. Violence et violations des droits de l'homme

Selon le Service des droits de l'homme (SDH) du Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH), entre le 1er octobre et le 31 décembre 2024, au moins 1.732 personnes ont été tuées et 411 blessées dans le cadre de la violence des gangs et des groupes d'autodéfense, ainsi que des opérations de la police nationale haïtienne. Les hommes représentent 77 pour cent des victimes, les femmes 19 pour cent et les enfants 4 pour cent. La grande majorité de ces abus a été documentée dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, suivie du département de l'Artibonite et des départements du Centre et du Nord<sup>1</sup>.

Parallèlement, au cours du quatrième trimestre, au moins 431 personnes<sup>2</sup> ont été enlevées contre rançon par les gangs, dont 93 pour cent dans le département de l'Artibonite et 7 pour cent dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince.

Globalement, ces données indiquent une augmentation de 22 pour cent du nombre de victimes de meurtres et de blessures par rapport au troisième trimestre (juillet - septembre)<sup>3</sup> et portent à 5.626 le nombre de personnes tuées et à 2.213 le nombre de personnes blessées en 2024<sup>4</sup>. Elles montrent également une hausse de 150 pour cent des enlèvements par rapport à la période précédente.

---

<sup>1</sup> La zone métropolitaine de Port-au-Prince continue de concentrer le plus grand nombre de victimes (75 pour cent), devant l'Artibonite (22 pour cent), les départements du Centre (1 pour cent) et du Nord (1 pour cent).

<sup>2</sup> 256 hommes, 168 femmes et sept enfants.

Les violences sexuelles ciblant les femmes et les filles ont persisté dans plusieurs quartiers de la capitale sous le contrôle des gangs au cours de la période.

Trois dynamiques de violence et d'abus à l'encontre des populations, qui s'étaient clairement dégagées au cours du troisième trimestre, se sont consolidées. Premièrement, il y a la violence liée aux activités criminelles des gangs, qui ont été responsables de 46 pour cent des tuées ou blessées. Au cours du trimestre, au moins trois massacres ont eu lieu à Wharf Jérémie, Pont Sondé et Petite Rivière de l'Artibonite. Deuxièmement, les opérations menées contre les gangs ainsi que les exécutions par la police ont causé 39 pour cent des décès et blessures documentés. Enfin, troisièmement, les actions violentes des groupes d'autodéfense et du mouvement de « justice populaire », surnommé « Bwa Kalé » représentent 15 pour cent des incidents (décès et blessures) enregistrés.

<sup>3</sup> Entre juillet et septembre 2024, au moins 1.239 personnes ont été tuées et 522 autres ont été blessées.

<sup>4</sup> 5.626 victimes de meurtres (4.623 hommes, 819 femmes et 184 enfants) et 2.213 victimes de blessures (1 616 hommes, 492 femmes et 105 enfants). Cela représente également une augmentation de 26 pour cent du nombre de victimes de meurtres et de blessures par rapport à 2023.



## 1.1. Dynamiques des violences liées aux gangs et leur impact sur les droits de l'homme

Au cours de ce trimestre, en dépit de la baisse des affrontements entre gangs enregistrée depuis février 2024<sup>5</sup>, ces derniers ont continué à commettre des abus contre les populations afin de renforcer leur emprise sur les zones déjà sous leur contrôle ou d'étendre leur influence sur des zones adjacentes.

Principales attaques des gangs		
Localisation	Nombre de personnes tuées ou blessées	Durée des attaques
Pont Sondé (Saint Marc)	100 tuées et 16 blessées	3 octobre
Arcahaie	23 tuées	21 octobre
Sarthe (Cité Soleil)	21 tuées et 9 blessées	11 novembre
Ka Miyay (Carrefour) et Pedro (Léogane)	50 tuées	29 novembre
Wharf Jérémie (Port-au-Prince)	207 tuées	6 - 11 décembre
Petite Rivière de l'Artibonite	70 tuées	11 décembre

<sup>5</sup> Fin février 2024, avec l'intention autoproclamée de renverser le gouvernement au pouvoir, la plupart des gangs rivaux de la capitale ont modifié leur stratégie et ont rejoint une coalition connue sous le nom de « Viv Ansanm ».

<sup>6</sup> Le Groupe d'experts sur Haïti des Nations unies a identifié Monel Felix alias « Micanor Altès » comme étant le chef du gang de Wharf Jérémie, *Final*

### Département de l'Ouest : zone métropolitaine de Port-au-Prince

#### Quartier de Wharf Jérémie (Port-au-Prince)

Entre le 6 et le 11 décembre, au moins 207 personnes (134 hommes et 73 femmes) ont été tuées par des membres du gang de Wharf Jérémie, dirigé par Monel Felix alias « Micanor »<sup>6</sup>. La majorité des victimes étaient des personnes âgées, accusées d'avoir pratiqué le vaudou et d'être responsables de la mort de l'enfant du chef du gang. Les victimes ont été trainées de force hors de chez elles ou hors d'un lieu de culte, puis conduites jusqu'au fief du gang, où elles ont été tuées par balle ou avec des machettes. Parmi les autres victimes figuraient des membres de familles de ces personnes âgées, qui ont été ciblées pour avoir tenté de fuir la zone, mais aussi des individus soupçonnés d'avoir transmis des informations sur ces crimes aux médias locaux. Après ces meurtres, le gang a tenté d'effacer toutes les preuves, en brûlant les corps ou en les démembrant, pour ensuite les jeter à la mer. Pendant les cinq jours que l'attaque a duré, ni la police ni aucune autre autorité publique ne sont intervenues pour protéger les résidents de Wharf Jérémie<sup>7</sup>.

#### Quartiers de bas Delmas (Delmas) et Port-au-Prince

Les populations des quartiers de bas Delmas et du centre-ville de Port-au-Prince, toujours sous la forte emprise des gangs de *Base Pilate*, *Gran Ravine*, *Delmas 6*, *Les Argentins* et *Village de Dieu*, ont continué de subir de graves abus. Elles ont été notamment victimes de meurtres ciblés et de tirs indiscriminés, mais aussi de balles perdues lors

*report of the Panel of Experts on Haiti submitted pursuant to resolution 2700 (2023)*, 30 septembre 2024, [S/2024/704](https://www.unmissions.org/en/united-nations-investigation-report-wharf-j%C3%A9r%C3%A9mie)

<sup>7</sup> Pour plus de détails sur ce massacre, voir BINUH, « Flash report : 207 personnes exécutées par le gang de Wharf Jérémie (Port-au-Prince), 23 décembre 2024, disponible sur [http://binuh.unmissions.org/en/united-nations-investigation-report-wharf-j%C3%A9r%C3%A9mie](https://binuh.unmissions.org/en/united-nations-investigation-report-wharf-j%C3%A9r%C3%A9mie)



d'affrontements entre ces gangs, la police et les groupes d'autodéfense.

De tels incidents ont notamment été documentés dans le quartier de Solino (Port-au-Prince), où, après une stratégie d'expansion territoriale au cours de l'année 2024, les gangs ont intensifié leurs attaques entre mi-octobre et mi-novembre. La prise de contrôle de Solino a permis aux gangs de cibler plus facilement les zones de haut Delmas et de Pétion-Ville. D'autres quartiers de Delmas et de Port-au-Prince ont aussi été touchés par la violence des gangs, comme Fort National, Nazon, Poste Marchand (Port-au-Prince), ainsi que les quartiers situés entre Delmas 1 et Delmas 24, où au moins 160 personnes<sup>8</sup> ont été victimes de meurtres et de blessures au cours du trimestre.

#### *Communes de Cité Soleil, Croix-des-Bouquets et Tabarre*

Dans les communes de Cité Soleil, Croix-des-Bouquets et Tabarre, les gangs tels que *400 Mawozo*, *Chen Mechan*, *Canaan*, *Pierre VI* et *Terre Noire*, ont modifié leur stratégie de contrôle territorial, en limitant les attaques indiscriminées contre les populations locales afin de réduire les déplacements massifs, tout en cherchant à encourager le retour des déplacés et la reprise des activités commerciales. À Cité Soleil, ils ont aussi retiré de nombreuses barricades et positions de tirs, connues sous le nom de « VAR »<sup>9</sup> d'où ils tiraient sur la population des quartiers contrôlés par leurs rivaux. Selon des analystes locaux, cette tactique viserait à utiliser la population pour se protéger contre des opérations de la police soutenue par la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS).

---

<sup>8</sup> 84 personnes tuées (62 hommes, 16 femmes et six enfants) et 76 personnes blessées (47 hommes, 23 femmes et deux garçons).

<sup>9</sup> Le terme « VAR » est utilisé par les gangs pour faire référence aux positions établies par ceux-ci sur des points élevés, comme les toits d'écoles, afin de

Cependant, bien que les attaques indiscriminées aient fortement diminué, les gangs ont continué de renforcer leur gouvernance criminelle, en réprimant et infligeant des punitions brutales à ceux qui s'opposent à leurs règles ou à leur présence. Au cours du quatrième trimestre, au moins 88 personnes (64 hommes, 14 femmes et dix enfants garçons) ont été tuées ou blessées<sup>10</sup> par les gangs de *400 Mawozo*, *Boston*, *Canaan*, *Chen Mechan*, *Simon Pelé*, *Pierre VI* et *Terre Noire* dans ce contexte. Certaines des victimes, accusées d'avoir cambriolé des maisons ou des entrepôts sans « l'autorisation » des chefs de gangs, ou ayant des différends personnels avec d'autres membres de ces groupes criminels, ont été conduites dans des lieux servant de bases aux gangs, où elles ont été soumises à des « procès », avant d'être « condamnées » à mort et exécutés.

Plusieurs familles de policiers, résidant dans la zone de Sarthe (Cité Soleil), ont aussi été ciblées. Ainsi, le 11 novembre, les gangs de *Canaan*, *Chen Mechan* et *Terre Noire* se sont attaqués à leurs résidences, tuant et blessant par balles au moins 30 personnes, dont sept enfants. Au cours de ce même incident, les membres des gangs ont incendié sept habitations appartenant à des policiers.

#### *Communes de Carrefour et Gressier*

Contrairement aux communes de Cité Soleil, Croix-des-Bouquets et Tabarre, où l'emprise des gangs est établie depuis plusieurs années, à Carrefour, Gressier et Léogâne, l'intensification de la violence des gangs semble être liée à leur expansion territoriale plus récente, débutée au début de l'année 2024. À cet égard, les gangs *103 Zombies* et *Ti Bois*, opérant dans ces communes, ont tiré de manière indiscriminée sur des membres de la population, et « jugé », puis

surveiller les mouvements de la population dans des quartiers rivaux et les cibler avec des tirs de « sniper ».

<sup>10</sup> 76 personnes tuées (56 hommes, 12 femmes et huit enfants) et 12 autres blessées (huit hommes, deux femmes et deux enfants).



exécuté les personnes refusant de se soumettre à leurs règles. Enfin, ils se sont confrontés aux groupes d'auto-défense. Au cours du quatrième trimestre, au moins 163 membres de la population ont été tués ou blessés<sup>11</sup> par des gangs dans les quartiers de Fontamara, La Colline, Mariani, Rivière Froide et Thor.

L'un des incidents les plus graves, documenté par le Service droits de l'homme, s'est déroulé dans le quartier de « Ka Miyay » (Carrefour), le 29 novembre. Au cours de la nuit, les gangs de *103 Zombies* et *Ti Bois* ont attaqué les résidences des proches du groupe d'autodéfense de la localité limitrophe de Pedro (Léogâne), tuant au moins 50 personnes. Certaines victimes ont été exécutées dans la rue, devant leurs maisons, tandis que d'autres ont été tuées à l'intérieur de leurs habitations.

#### *Pétion Ville*

La commune de Pétion-Ville est restée un enjeu stratégique pour les gangs en raison de la présence de zones commerciales et résidentielles ainsi que de nombreuses banques.

Au cours du mois de novembre, le gang *Kraze Baryè* a mené au moins quatre attaques contre les quartiers de Cargo, Pernier et Vivy Mitchell. Ils ont tiré sur les habitations, tuant et blessant au moins 21 personnes<sup>12</sup>. Ils ont aussi cambriolé et incendié 13 habitations, ciblant particulièrement les résidences de personnes bien connues dans ces zones, telles que des médecins et des journalistes.

Le 18 novembre, lors d'une nouvelle tentative de pénétration dans des quartiers de Pétion-Ville, un camion transportant des membres de plusieurs gangs a été intercepté par la police. Ces membres ont alors tenté de s'enfuir, mais ont été poursuivis par la population,

---

<sup>11</sup> 135 personnes tuées (89 hommes, 26 femmes et 20 enfants) et 28 blessées (17 hommes, sept femmes et quatre enfants).

accompagnée de policiers, puis lynchés (voire section « Bwa Kalé et groupes d'autodéfense »).

#### *Communes à la périphérie de la capitale*

##### *Arcahaie, Cabaret, Ganthier et Léogâne*

Les communes d'Arcahaie, Cabaret et Léogâne, situées à la périphérie nord et sud de la capitale, ont connu des tensions importantes au cours du trimestre, en raison d'attaques répétées des gangs tentant d'étendre leur contrôle territorial et d'augmenter leurs revenus tirés de la criminalité.

Dans la périphérie nord de la capitale, les gangs ont ciblé le contrôle des routes en direction du département de l'Artibonite, en vue d'extorquer les véhicules de transport en commun et les camions de marchandises, mais aussi pour faciliter les trafics illégaux auxquels ils participent. Par exemple, entre octobre et décembre, les gangs de *Canaan* et de *Village de Dieu* ont lancé au moins cinq attaques dans les centres-villes de Cabaret et d'Arcahaie, provoquant les décès et blessures d'au moins 38 personnes. Dans la périphérie sud de la capitale, les gangs *103 Zombies* et de *Ti Bois* ont tenté d'effectuer des incursions dans la commune de Léogâne, afin d'y établir une présence. Leurs tentatives ont été repoussées par la police et des groupes d'autodéfense. La zone côtière de « Ça Ira », une localité à l'entrée nord de Léogâne offrant une petite zone de débarquement pour les pêcheurs, ainsi que le quartier de Pedro, situé dans la partie montagneuse de la même commune, ont été particulièrement ciblés par ces incursions.

<sup>12</sup> 16 personnes tuées (huit hommes, sept femmes et un enfant) et cinq autres blessées (trois hommes et deux femmes).



**Carte 1 : Localités de la zone métropolitaine de Port-au-Prince et d'autres zones du département de l'Ouest touchées par la violence des gangs**



### **Département de l'Artibonite**

Les communes méridionales du département de l'Artibonite ont enregistré de nouvelles violences et abus, impliquant les gangs et les groupes d'autodéfense.

<sup>13</sup> 100 personnes tuées (87 hommes, dix femmes et trois enfants) et 16 autres blessées (13 hommes et trois femmes).

<sup>14</sup> Organisation Internationale pour les Migrations, « Haïti - Suivi des Urgences 49 - Déplacements suite aux attaques armées dans la commune de Saint Marc (03 - 04 octobre 2024) », 4 octobre, disponible sur [Haïti — Suivi des Urgences 49 — Déplacements suite aux attaques armées dans la commune de Saint Marc \(03 - 04 octobre 2024\)](#)

Dans la nuit du 3 octobre, le gang *Gran Grif* a lancé une attaque d'une violence extrême à Pont Sondé (Saint-Marc), faisant au moins 116 victimes<sup>13</sup>. À leur arrivée à Pont Sondé, à trois heures du matin, les membres du gang ont d'abord tiré de manière indiscriminée sur les résidences des populations, puis ont pénétré dans certaines d'entre elles pour commettre des exécutions. Réveillés par les tirs et conscients du mode opératoire du gang, plusieurs dizaines d'hommes, de femmes et d'enfants se sont précipités dans les rues pour échapper à cette violence. C'est alors que les membres du gang les ont abattus. Cette attaque a également forcé plus de 6.270 personnes à fuir la commune<sup>14</sup>. Dans une vidéo publiée le 8 octobre, le chef du gang *Gran Grif*, Luckson Élan<sup>15</sup>, a revendiqué l'attaque et l'a justifiée comme une réponse au soutien des habitants aux groupes d'autodéfense.

Cette attaque a marqué un tournant dans la dynamique des violences dans plusieurs communes de l'Artibonite, notamment à Saint-Marc et Petite-Rivière de l'Artibonite, en ouvrant un cycle de représailles entre d'un côté le gang de *Gran Grif* et de l'autre les groupes d'autodéfense et des membres non organisés de la population. Par exemple, le 9 et 10 décembre, le groupe d'autodéfense de Chandelle a tué, par balles et à l'aide de machettes, au moins 39 personnes accusées d'être en connivence avec le gang de *Gran Grif*, dans les localités de Bois Laville et Passe Barque (Petite Rivière de l'Artibonite). En représailles, le lendemain, des membres de ce gang ont envahi le centre-ville de Petite-Rivière de l'Artibonite et ont tué au moins 70 personnes<sup>16</sup>. Vingt autres personnes ont été enlevées à l'intérieur de leurs maisons et une vingtaine de résidences ont été incendiées. Au

<sup>15</sup> En septembre 2024, Luckson Élan a été sanctionné par le Comité du Conseil de sécurité établi en vertu de la résolution 2653 (2022) en tant que chef du gang *Gran Grif*, ainsi que en raison de son implication dans des activités menaçant la paix, la sécurité et la stabilité en Haïti.

<sup>16</sup> 40 hommes, 20 femmes et dix enfants.

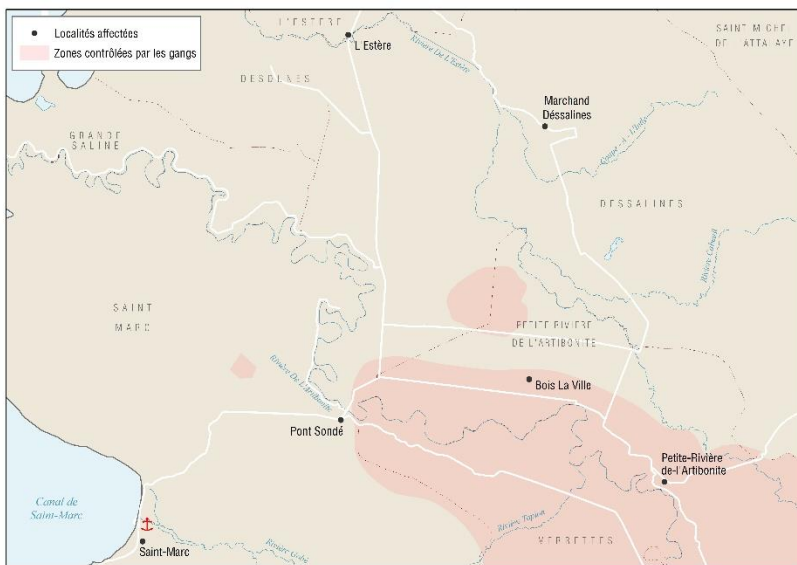




total, entre le 4 octobre, le lendemain de l'attaque à Pont Sondé, et le 31 décembre, au moins 256 personnes ont été tuées et blessées dans les communes de Petite Rivière de l'Artibonite, Marchand Dessalines, Saint Marc et l'Estère.

Le nord du département de l'Artibonite a surtout été affecté par les enlèvements, organisés par le gang de *Kokorat San Ras*. Au moins 172 personnes ont ainsi été enlevées alors qu'elles circulaient à bord de véhicules privés ou publics sur les routes de la commune de l'Estère.

### **Carte 2 : Localités du bas Artibonite touchées par la violence des gangs**



### **Autres régions**

Au cours du trimestre, aucune personne n'a été tuée ou blessée dans les autres régions du pays, en raison de la violence des gangs.

<sup>17</sup> 211 hommes, 45 femmes et 12 enfants.

Cependant, dans les départements du Centre et du Nord, des tensions croissantes ont été observées en raison d'une augmentation des actes criminels, tels que des vols à main armée et des détournements de camions, attribués à des individus qui se seraient échappés des prisons de Port-au-Prince et de Croix-des-Bouquets en mars 2024. Ces individus auraient soit rejoint des gangs déjà établis, notamment au Cap-Haïtien, ou formé de nouveaux groupes criminels.

En revanche, au moins 22 présumés membres de ces gangs ont été tués ou blessés lors d'opérations policières ou d'actes de lynchage perpétrés par des membres de la population dans les des localités de Mirebalais et Saut d'Eau (département du Centre), Cap Haïtien, Borgne et Pilate (Nord département) et Port-de-Paix (département du Nord-Ouest).

### **1.2. Dynamiques des violences liées au mouvement « Bwa Kalé » et aux groupes d'autodéfense et leur impact sur les droits de l'homme**

Le phénomène de « justice populaire » mené par des groupes non organisés de la population, communément appelé « Bwa Kalé », ainsi que la violence perpétrée par les groupes d'autodéfense sont devenus une source importante d'abus des droits de l'homme au cours du quatrième trimestre. Au moins 268 personnes<sup>17</sup> ont été tuées dans ce contexte, ce qui représente une augmentation de presque 120 pour cent par rapport au trimestre précédent. Au total le nombre de personnes tuées dans de telles circonstances s'élève à 596 personnes depuis janvier 2024<sup>18</sup>.

Ce phénomène a particulièrement touché la région métropolitaine de Port-au-Prince (avec 53 pour cent des cas), notamment la commune de Port-au-Prince, suivi de Pétiyon Ville, de Delmas et de Carrefour.

<sup>18</sup> 516 hommes, 62 femmes et 18 enfants.



Le département de l'Artibonite a enregistré 42 pour cent de cas, la commune la plus touchée étant Petite-Rivière de l'Artibonite.

Des pics de « justice populaire » se sont produits après des attaques de grande envergure perpétrées par les gangs. À titre d'exemple, au cours de la seule journée du 18 novembre, après plusieurs attaques répétées contre les zones de Bourdon et Pétion-Ville, au moins 77 présumés membres de gangs, y compris deux enfants âgés de 13 ans, ont été lynchés par des membres de la population, armés de bâtons, de machettes et d'armes à feu, dans les quartiers de Canapé Vert, Christ Roi, Delmas 48, Delmas 95, Laboule, Pèlerin, Morne Hercule et Poste Marchand. Au cours de ces incidents d'autres personnes, non affiliées aux gangs, mais inconnues dans ces quartiers, ont également été capturées et lynchées.

Dans l'Artibonite, en particulier dans les localités de Bois Laville, Passe-Barque et le centre-ville de Petite Rivière de l'Artibonite, les meurtres commis par des groupes d'autodéfense et des membres de la population contre des présumés membres du gang *Gran Grif* ont fortement augmenté. Au cours du seul mois de décembre, plus de 104 individus, parmi lesquels figuraient des présumés membres de ce gang et des membres de leurs familles, dont huit filles, ont été tués par des groupes d'autodéfense.

Onze autres cas de lynchage, impliquant des membres de la population, contre des présumés membres de gangs ou de personnes suspectées de commettre des crimes ont été documentés à Anse-à-Pitre, Borne, Cap Haïtien, Lascahobas, Milot, Mirebalais, Ouanaminthe, Pilate et Port-de-Paix.

---

<sup>19</sup> 556 personnes tuées (490 hommes, 57 femmes et neuf enfants) et 215 blessées (152 hommes, 48 femmes et 15 enfants).

### 1.3. Dynamiques des violences liées aux opérations de police et usage excessif de la force

Le nombre de personnes tuées et blessées lors des opérations de maintien de l'ordre contre les gangs est demeuré extrêmement élevé. Au moins 771 personnes ont été tuées ou blessées<sup>19</sup> dans ces circonstances au cours de ce trimestre, soit une augmentation de 15 pour cent par rapport au trimestre précédent.

Plus de 62 pour cent des personnes tuées et blessées seraient affiliées à des gangs. Trente-huit pour cent ont été touchées alors qu'elles n'étaient pas impliquées dans des actes de violence. Ces dernières ont souvent été atteintes par des balles perdues, lors d'échanges de tirs dans les rues ou ayant traversé leurs habitations. Les informations recueillies indiquent un recours disproportionné à la force létale et un manque de mesures de précaution pour protéger la population pendant les opérations policières. En particulier, certaines unités de police tiraient de manière indiscriminée lors d'opérations, sans sortir de leurs véhicules blindés.

De plus, certains membres des forces de l'ordre ont continué de commettre des exécutions sommaires contre des présumés membres de gangs qui, au moment des faits, n'étaient ni armés ni impliqués dans des actes de violence. Certaines de ces victimes ont tuées alors qu'elles se trouvaient dans une ambulance ou à l'hôpital. À titre d'exemple, le 11 novembre, deux patients blessés par balles et transportés dans une ambulance de Médecins Sans Frontières (MSF) ont été exécutés à proximité de l'hôpital La Paix de Port-au-Prince. Au cours de la semaine suivante, des policiers ont intercepté à plusieurs reprises des véhicules de MSF et proféré des menaces directes envers le personnel, y compris des menaces de mort et de violences sexuelles<sup>20</sup>. Dans ce

<sup>20</sup> Médecins Sans Frontières, « Haiti : MSF contrainte de suspendre ses activités dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince suite à des violences et menaces des forces de police », 20 novembre 2024, disponible sur



contexte, MSF a suspendu ses activités le 20 novembre pendant 22 jours.

Des exécutions ont aussi ciblé des vendeurs ambulants, ne pouvant pas fournir un document d'identité ou justifier leur présence dans certaines zones lors de leur arrestation.

Entre le 1er octobre et le 31 décembre, au moins 80 personnes, dont un jeune garçon et une jeune fille, ont été exécutées par des éléments de la police, soit au moins 281 depuis le début de l'année<sup>21</sup>.

#### 1.4. Commissaire du gouvernement de Miragoâne

Le SDH a documenté six cas d'exécutions extrajudiciaires commises par le commissaire du gouvernement de Miragoâne, Jean Ernest Muscadin, à l'encontre d'individus accusés d'être des membres de gang ou d'avoir commis des délits ou de crimes de droit commun. Depuis le début de 2022, ce magistrat aurait exécuté au moins 42 personnes<sup>22</sup>.

#### 1.5. Enlèvements

Après une baisse significative des enlèvements en juillet et août, ces derniers ont de nouveau augmenté entre octobre et décembre 2024. Au cours du quatrième trimestre, au moins 431 personnes ont été enlevées contre rançon, ce qui porte le total de personnes enlevées en 2024 à 1.494. Près de 93 pour cent des cas ont documentés au cours du trimestre ont eu lieu dans le département de l'Artibonite.

---

<https://www.msf.fr/communiqués-presse/haïti-msf-contrainte-de-suspendre-ses-activités-dans-la-zone-métropolitaine-de-port-au-prince-suite-a-des-violences-et>

<sup>21</sup> 251 hommes, 22 femmes et huit enfants.

<sup>22</sup> Le 8 octobre 2024, le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, ainsi que la Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats, ont adressé une communication au

Dans ce département, plus de la moitié des victimes (53 pour cent) ont été enlevées alors qu'elles voyageaient dans des véhicules de transport en commun, sur les routes principales, menant aux localités de La Croix Périssette et de l'Estère (haut Artibonite). Dans ces communes, les enlèvements ont été commis par le gang *Kokorat San Ras*, dont les membres n'ont pas hésité à tirer sur les véhicules pour les forcer à s'arrêter et enlever leurs victimes.

Les autres victimes d'enlèvement dans l'Artibonite ont été attaquées alors qu'elles se trouvaient à leur domicile, ou travaillaient sur leurs terres agricoles. La plupart de ces enlèvements ont été perpétrés par le gang *Gran Grif* dans la commune de Petite Rivière de l'Artibonite. Cependant, l'un des cas les plus notables en termes de nombre de victimes enlevées a été documenté sur la côte des Arcadins, dans la commune de Montrouis. L'incident a eu lieu le 13 décembre, lorsque 58 personnes à bord d'un bateau ont été enlevées par des membres des gangs de *Village de Dieu* et de *Canaan*. Le voilier venait de quitter l'île de La Gonâve en direction d'Arcahaie.

Dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, le nombre d'enlèvements est resté relativement bas. Trente cas ont été documentés au cours du trimestre, même si le phénomène reste sous rapporté car les familles ne les dénoncent pas ou ne portent pas plainte. La plupart des victimes ont été enlevées alors qu'elles circulaient en voiture privée ou étaient à proximité de leurs lieux de travail. Parmi les victimes, figuraient sept enfants (cinq garçons et deux filles) qui se trouvaient chez eux ou se rendaient à l'école.

gouvernement d'Haïti concernant l'implication de M. Muscadin dans des exécutions extrajudiciaires et sommaires, lui demandant de prendre toutes les mesures nécessaires pour y mettre fin immédiatement. Communication ALHTI2/2024 2/2024, disponible sur <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gId=29378>



## 1.6. Violences sexuelles

Les femmes et les filles vivant dans les zones sous contrôle des gangs font face à des risques élevés de viol et d'exploitation sexuelle, parfois pendant plusieurs mois.

Malgré le sous-signalement des violences sexuelles en raison de la peur des représailles, de la stigmatisation sociale et du manque de confiance envers les institutions policière et judiciaire, le Mécanisme de surveillance, d'analyse et de rapport (MARA), mis en place en Haïti depuis août 2024, a enregistré 69 incidents impliquant 94 survivantes de violences sexuelles (59 femmes et 35 filles mineurs) au cours du dernier trimestre 2024. Quatre-vingt-six pour cent des incidents étaient liés à des cas de viol ou de viol collectif, tandis que les autres concernaient différentes formes de violences sexuelles.

Les victimes ont souvent été agressées dans la rue ou à leur domicile par des hommes armés. Des victimes ont également été forcées d'avoir des rapports sexuels non consentis avec des membres de gangs, en raison de l'emprise qu'ils exercent sur les quartiers sous leur contrôle. Ce fut le cas d'une mère et de sa fille, âgée de 15 ans, qui ont été enlevées par le gang *Les Argentins* en décembre et soumises à de violents répétés et à l'exploitation sexuelle pendant un mois. Après leur libération, la fille a été tuée par un membre de *Les Argentins*.

La plupart des agressions sexuelles documentées au cours du trimestre ont été attribuées aux membres du gangs *Les Argentins*, tandis que les zones les plus affectées ont été celle de Solino, suivie de Croix-des-Bouquets, Cité Soleil, Martissant et Delmas.

---

<sup>23</sup> 123 garçons et 61 filles tué(e)s et 73 garçons et 32 filles blessé(e)s.

<sup>24</sup> 10 garçons et 8 filles.

<sup>25</sup> UNICEF, « Haïti : le nombre d'enfants recrutés par des groupes armés a grimpé de 70 % en un an », novembre 2024, disponible sur

## 1.7. Impact de la violence sur les enfants

Au cours de ce trimestre, les attaques de gangs, les opérations de police, ainsi que les abus des groupes d'autodéfense et des groupes non-organisés de la population, ont causé la mort d'au moins 75 enfants et en ont blessé au moins 22 autres, ce qui représente une augmentation de 70 pour cent par rapport au trimestre précédent. Ce chiffre porte le nombre total d'enfants tués à 184 et blessés à 105, depuis janvier 2024<sup>23</sup>. Au cours du quatrième trimestre, au moins 18<sup>24</sup> enfants ont été enlevés contre rançon par des gangs.

Plusieurs prestataires de services et des agences des Nations unies, en particulier l'UNICEF, ont tiré la sonnette d'alarme à propos l'augmentation de la traite d'enfants et leur utilisation par les gangs<sup>25</sup>. Au sein des gangs, les enfants ont continué de participer aux activités criminelles telles que des enlèvements, des vols et des affrontements avec les forces de l'ordre. Ceci les expose au risque d'être tués ou gravement blessés, que ce soit par des membres de gangs, des policiers ou, des groupes d'autodéfense, voire des membres non organisés de la population. Au cours du dernier trimestre, au moins 15 garçons et 12 filles, dont certains âgés de seulement 12 ans, ont été tués dans de telles circonstances.

Aux atteintes à l'intégrité physique s'ajoute la crise humanitaire qui a entraîné un déplacement massif de population, mettant davantage en danger le bien-être des enfants. Au 31 décembre, plus de 700.000 Haïtiens étaient en situation de déplacement dont plus de la moitié était des enfants<sup>26</sup>. Selon le Programme alimentaire mondial (PAM), 82 pour cent de ces déplacés ne mangent qu'un seul repas par jour ou

<https://www.unicef.fr/article/haiti-le-nombre-denfants-recrutes-par-des-groupes-armes-a-grimpe-de-70-en-un-an/>

<sup>26</sup> Organisation internationale pour les migrations (IOM), « Haïti | Displacement Tracking Matrix – Round 8 », septembre 2024, disponible sur <https://dtm.iom.int/haiti>



passent des journées entières sans manger<sup>27</sup>. Qui plus est, la restriction de la liberté de mouvement causée par la violence des gangs, a gravement perturbé l'accès à l'éducation et aux soins de santé pour des milliers d'enfants.

### **1.8. Impact de la violence des gangs sur les droits économiques, sociaux et culturels**

La violence des gangs a continué d'affecter l'accès aux services essentiels tels que la santé et l'éducation, et a entravé les activités économiques et la liberté de circulation des populations.

Entre le 1er octobre et le 31 décembre, au moins 580 résidences et autres bâtiments publics ou privés, dont quatre écoles, deux hôpitaux et deux installations gérées par des organisations humanitaires, ont été saccagés, vandalisés ou incendiés par des gangs. L'hôpital Bernard Mevs, qui était le seul centre de traumatologie du pays, a été incendié et saccagé dans la nuit du 16 au 17 décembre. L'incendie a entraîné la destruction de la plupart des équipements et des salles de l'hôpital, y compris le laboratoire, les salles d'opération et la pédiatrie. De même, pour empêcher la réouverture de l'Hôpital de l'Université d'État d'Haïti, le plus grand hôpital public du pays, le gang de *Village de Dieu* a fait irruption dans les locaux, lors de la cérémonie de réouverture, le 24 décembre, tirant sur les personnes présentes. Dix personnes ont été tuées ou blessées, dont huit journalistes couvrant

---

<sup>27</sup> Programme Alimentaire Mondial (PAM), « L'impact de la situation sécuritaire de la mi-novembre sur la sécurité alimentaire des ménages », novembre 2024, disponible sur <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000163432/download/>

<sup>28</sup> Deux journalistes et un policier ont été tués, et sept autres journalistes ont été blessés.

<sup>29</sup> Les nouveaux membres du CSPJ sont Wando Saint Vilier (représentant du Tribunal de première instance de Port-au-Prince), Barthélémy Altéor

l'événement<sup>28</sup>. L'hôpital était fermé depuis février 2024 en raison de la violence des gangs.

Le 11 novembre, quelques jours après la destitution du Premier ministre Garry Conille et des membres de son gouvernement, les gangs de la coalition *Viv Ansanm* ont lancé plusieurs attaques à travers la capitale. Dans ce contexte, des tirs autour de l'aéroport international de Port-au-Prince ont touché trois avions commerciaux appartenant à des compagnies américaines. Ces incidents ont entraîné la fermeture de l'aéroport pour la deuxième fois cette année, mais aussi la suspension des vols de passagers en direction de Port-au-Prince, aggravant ainsi la crise humanitaire.

## **II. Système judiciaire**

Au cours du trimestre, le système judiciaire a continué de faire face à de nombreux obstacles structurels. Cependant, plusieurs mesures positives ont été prises pour améliorer l'administration de la justice et lutter contre l'impunité.

### **2.1. Fonctionnement du pouvoir judiciaire**

Plusieurs nominations à des postes clés ont eu lieu dans le système judiciaire. Par exemple, en octobre, cinq des six membres de la cinquième judicature du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) ont été installés<sup>29</sup>. Aucune femme n'a été nommée au sein du CSPJ. Dans le cadre du remaniement gouvernemental du 11

(nouveau vice-président du CSPJ et représentant de la Cour de cassation), Noé Pierre Massillon (représentant de la Cour d'appel), Lionel Constant (représentant du ministère de la Justice et de la Sécurité Publique), Hérode Basile (représentant des Tribunaux de paix) et Jude Timoge (représentant du secteur de la société civile). Au 31 décembre, Roosevelt Louis, bâtonnier du Barreau des Cayes et désigné pour occuper le poste de représentant de la Fédération des Barreaux d'Haïti, restait encore à confirmer en raison de contestations portant sur la légitimité de son processus d'élection.



novembre, Patrick Pélissier<sup>30</sup> a été nommé nouveau ministre de la Justice et de la Sécurité publique. Le 12 décembre, le magistrat, Jean Wilner Morin, a été nommé nouveau Protecteur du citoyen *ad intérim* en charge de l'institution nationale des droits de l'homme<sup>31</sup>. De plus, 59 nouveaux juges de paix et 35 commissaires du gouvernement, qui avaient récemment terminé leur formation à l'École de la Magistrature, ont reçu leurs certificats lors d'une cérémonie tenue le 6 décembre. Cette mesure devrait contribuer à compenser le manque de magistrats au sein du système judiciaire.

## 2.2. Massacres et autres violations graves

Les massacres commis à Pont Sondé, le 3 octobre 2024, et à Wharf de Jérémie, entre le 6 et le 11 décembre 2024, ont fait plus de 300 morts parmi la population. Quelques jours après les massacres, des plaintes ont été déposées par des membres des familles des victimes auprès de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ). Au 31 décembre, une enquête était en cours. Cependant, et malgré le fait que, le 12 décembre, le Premier ministre Alix Didier Fils-Aimé ait publiquement donné des instructions au ministre de la Justice et de la Sécurité Publique pour engager toutes les actions nécessaires contre les responsables de ces deux attaques, aucune réaction de la part de ce ministère n'avait été constatée à la fin de la période sous étude. De même, aucun progrès judiciaire notable n'a été enregistré en relation avec les massacres de Grand Ravine (2017), La Saline (2018) et de Bel Air (2019), ou les meurtres de Monferrier Dorval (2020) et du président Jovenel Moïse (2021).

Il convient toutefois de rappeler que, dans l'affaire du massacre de La Saline (2018), en juillet 2024, deux inculpés avaient fait appel devant la Cour d'Appel de Port-au-Prince de la décision du juge d'instruction, M. Morin, qui, peu de temps avant, avait conclu son enquête et mis en

---

<sup>30</sup> Issu de la société civile, il était jusqu'alors le directeur exécutif de l'Institut haïtien des droits de l'homme (IHDH).

examen 30 individus, dont des acteurs politiques et des membres de gangs dont Jimmy Chérizier.

Dans le cadre de l'assassinat du président Jovenel Moïse, le 23 octobre, le commissaire du gouvernement près la Cour d'appel de Port-au-Prince a rendu son réquisitoire concernant le recours en appel, formulé par trois inculpés contre l'ordonnance de renvoi du juge d'instruction Walter Wesser Voltaire. Cette ordonnance, datant du 29 janvier 2024, avait mis en examen 75 personnes pour divers chefs d'accusation relatifs à l'assassinat du Président.

Dans ses conclusions, le commissaire du gouvernement a demandé à la Cour de rejeter l'appel formé par la grande majorité des inculpés, parmi lesquels figurent l'ex-directeur général de la police et plusieurs ressortissants étrangers, en raison de leur incapacité à produire des moyens à l'appui de leur recours. En revanche, il a demandé à la Cour d'accueillir favorablement l'appel interjeté par quatre inculpés. Le commissaire a également demandé de revenir sur l'ordonnance contestée en ordonnant des suppléments d'information pour chaque cas, conformément aux motifs exposés dans l'acte. Au 31 décembre, les auditions de ce dossier se poursuivaient devant la Cour d'Appel.

Des efforts ont continué d'être déployés dans la lutte contre le trafic d'armes et de munitions. Le 30 octobre, un policier de l'Unité de Sécurité de la Direction Générale de la Police Nationale d'Haïti (USDGPNH) a été arrêté pour ses liens présumés avec le gang *Krache Dife*. Lors de son arrestation, survenue à Pétion-Ville, le suspect transportait 2.695 cartouches dans son véhicule.

## 2.3. Lutte contre la corruption

Plusieurs mesures ont été prises pour lutter contre la corruption. Le cas le plus significatif a concerné trois membres du Conseil

<sup>31</sup> Ancien juge d'instruction, Wilner Morin a succédé à Renand Hédouville, qui occupait ce poste depuis 2017.



Présidentiel de Transition (CPT). Selon un rapport d'enquête de l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC), datant du 2 octobre, ces trois membres auraient exigé 100 millions de gourdes (plus de 750.000 USD) en échange de la reconduction de Raoul Pascal Pierre Louis à la présidence du conseil d'administration de la Banque Nationale de Crédit (BNC). En charge du dossier, le juge d'instruction Benjamin Felismé a convoqué les trois membres du CPT. Toutefois, aucun des incriminés ne s'est présenté, invoquant leur immunité fonctionnelle.

D'autres mesures judiciaires ont été prises pour lutter contre la corruption et l'appropriation illégale des fonds publics au niveau des administrations locales. Le 19 novembre, le tribunal pénal de la commune de Hinche (département du Centre) a condamné Me Roudel Ducherne, inspecteur à la Direction Générale des Impôts de Hinche, à quatre ans de prison pour détournement de fonds publics. Ce jugement fait suite à une enquête menée par l'ULCC.

En décembre, un mandat d'arrêt a été émis contre le directeur départemental du Sud-Est au ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC), pour l'utilisation d'équipements du ministère à des fins personnelles.

## 2.4. Conditions de détention dans les prisons haïtiennes

Au 31 décembre 2024, 7.496 personnes étaient détenues dans les prisons d'Haïti (7.550 en septembre 2024). Quarante-trois pour cent des détenus étaient en détention provisoire (même pourcentage par rapport au troisième trimestre 2024). Le taux d'occupation des cellules était quant à lui de 303 pour cent.

---

<sup>32</sup> Les sept individus sanctionnés par le Conseil de sécurité des Nations Unies en vertu de la résolution 2752 (2024) sont : Jimmy Chérizier, chef du gang *Delmas 6* ; Johnson André, chef du gang *Village de Dieu* ; Renel Destina, chef du gang *Grand Ravine* ; Wilson Joseph, chef du gang *400 Mawozo* ;

Les conditions de détention en Haïti restent inhumaines et dégradantes en raison de la surpopulation et d'un manque de nourriture, d'eau potable et de soins médicaux adéquats. Au cours du quatrième trimestre 2024, 21 détenus sont décédés (186 depuis janvier 2024), la plupart en raison du manque de soins, de l'insalubrité, d'une alimentation insuffisante et du manque d'accès à l'eau potable. Deux détenus sont également décédés juste après avoir été libérés de la prison des Cayes pour des raisons qualifiées d'humanitaires par les autorités, celles-ci ayant évoqué leur état de santé.

## 2.5. Sanctions internationales

Le 18 octobre, le Conseil de sécurité des Nations Unies, par la résolution 2752 (2024), a prorogé d'une année le régime de sanctions, comprenant un embargo sur les armes, un gel des avoirs et une interdiction de voyager à l'encontre des individus impliqués dans des actes menaçant la paix et la sécurité en Haïti. Au 31 décembre 2024, sept individus<sup>32</sup> avaient été sanctionnés dans le cadre de ce régime. Parallèlement, 32 personnes faisaient l'objet de sanctions bilatérales imposées par plusieurs pays.

## 2.6. Enquêtes sur des violations des droits de l'homme commises par des policiers

Le SDH a continué de soutenir l'Inspection Générale de la Police Nationale d'Haïti (IGPNH). Du 1er octobre au 31 décembre, l'IGPNH a ouvert 32 enquêtes concernant 40 policiers, dont quatre seraient impliqués dans des violations des droits de l'homme. Au cours de la même période, neuf enquêtes ont été clôturées, 25 mesures administratives ont été prises et une affaire a été transmise au ministère de la Justice pour engager des poursuites.

Innocent Vitelhomme, chef du gang *Krazè Baryè* ; Luckon Élan, chef du gang *Gran Grif* ; et Prophane Victor, ancien membre du Parlement d'Haïti.



Le 13 septembre l'ancien commissaire de police de Tabarre, et trois autres individus ont été arrêtés par la Direction de la Police Judiciaire pour leur implication présumée dans une exécution extrajudiciaire ayant eu lieu le 6 septembre dans la zone de l'hôpital *Petits frères et sœurs* (Tabarre). Toutefois, le 27 novembre, le juge d'instruction en charge du dossier les a libérés provisoirement, invoquant l'incohérence des preuves présentées.

Au cours du dernier trimestre, le SDH a transmis à l'IGPNH, 96 incidents d'exécution sommaire ayant causé la mort de 147 personnes et des blessures pour 54 autres<sup>33</sup>. Au 31 décembre, aucune enquête n'avait été ouverte sur ces affaires.

Il est important de rappeler que depuis le début du processus de *vetting* en juin 2023, aucun policier n'a fait l'objet d'une enquête d'antécédents approfondie de la part de l'IGPNH. Le faible niveau d'activité de cet organe de surveillance contraste avec le nombre croissant de cas impliquant des policiers dans des crimes et des violations des droits de l'homme.

### **III. Soutien aux institutions nationales et à la société civile**

Au cours du dernier trimestre de 2024, le SDH a poursuivi son soutien technique aux autorités et a renforcé les capacités des organisations de la société civile dans plusieurs domaines clés, notamment la lutte contre la corruption, le renforcement des capacités pour la résolution communautaire et pacifique des conflits, ainsi que la promotion d'une culture de la paix.

---

<sup>33</sup> Ces incidents ont été documentés au cours de l'année 2024, mais transmis à l'IGPNH en octobre et novembre.

#### **3.1. Soutien aux autorités publiques et aux organisations de la société civile travaillant dans le domaine de la protection**

Au début novembre, appuyé financièrement par le Fond des Nations Unies pour la consolidation de la paix et en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC), le SDH a lancé l'initiative des « Clubs de paix et d'intégrité » dans 18 écoles secondaires à travers le pays, dont trois se trouvent dans la capitale. Ces clubs, encadrés les partenaires *Combite pour la paix et le développement* (CPD) et *Gouvernance Groupe* (GG), ont renforcé la formation et les capacités de plus de 500 jeunes sur les questions relatives aux valeurs civiques, aux droits de l'homme, à la résolution pacifique des conflits et à la protection. Selon les expériences partagées par certains d'entre eux, ils ont commencé à répliquer ces apprentissages au sein de leurs communautés.

Du 24 octobre au 24 novembre, en collaboration avec le PNUD et l'ONG *Tamise*, une campagne nationale de sensibilisation sur les droits de l'homme, la cohésion sociale, la tolérance et le respect mutuel a été lancée. Cette campagne s'est appuyée sur des vidéos créées par des artistes et influenceurs haïtiens.





Par ailleurs, du 17 au 18 décembre, le SDH a apporté son soutien à l'*Institut Haïtien des Droits de l'Homme* (IHDH) pour organiser un forum sur le processus électoral, afin de sensibiliser les acteurs nationaux sur l'importance de garantir les droits de l'homme lors des prochaines élections. Ce forum a réuni 26 organisations de la société civile, des partis politiques et des institutions publiques.



*Forum de discussion sur les élections et les droits de l'homme, 17-18 décembre 2024*

L'IHDH, en partenariat avec le *Regroupement National des Étudiants Haïtiens* (RENAEH), a également lancé le 19 décembre, le « Forum Virtuel de la Jeunesse Contre la Corruption ». Ce forum a réuni plus de 50 participants, dont des représentants du gouvernement et de la société civile, afin d'explorer de discuter de l'impact de la corruption sur la vie quotidienne des haïtiens.

#### *Journée internationale des droits de l'homme*

Du 4 au 7 décembre, à l'occasion du 76<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), le SDH a soutenu cinq partenaires nationaux. Leurs initiatives ont ciblé les populations

vulnérables, plus particulièrement les personnes déplacées, les personnes vivant avec un handicap et les enfants orphelins. De son côté, le *Comité Interministériel des Droits de l'Homme* (CIDP) a organisé une réflexion avec des étudiants sur le droit à l'éducation et les droits des femmes.



*Célébration de la Journée internationale des droits de l'homme à Famille Kizito, 7 décembre 2024*

### **3.2. Soutien du HCDH à la MMAS en matière de respect des droits de l'homme**

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) a poursuivi ses activités de conseil auprès de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS). Entre octobre et décembre, un soutien a été donné à la MMAS pour créer un mécanisme d'enquête sur les violations des droits de l'homme, y compris les incidents potentiels d'exploitation et d'abus sexuels commis par son personnel. Ce mécanisme définit le processus de collecte d'informations, les délais et le rôle des acteurs impliqués dans le processus d'enquête.

Les 3 et 5 décembre, le HCDH a organisé deux séances de sensibilisation avec le contingent des Bahamas de la MMAS. Les



sujets abordés ont inclus le respect des droits de l'homme lors des opérations, y compris l'usage de la force, la prévention des abus sexuels (PEAS), la gestion des enfants associés aux gangs et les principes humanitaires. L'UNICEF, OCHA et la coordinatrice de la Protection contre l'exploitation et les abus sexuels du Bureau de la Coordonnatrice Résidente des Nations Unies, ont également contribué à ces sessions.



*Séance de travail avec la MMAS*